



Assemblée Générale de DAVAR 6 juillet 2022 – 20h45

Session d'été 2022 de DAVAR

Communauté des Béatitudes - Domaine de Burtin

41600 NOUAN LE FUZELIER

Ordre du jour : *Rapport moral, rapport financier, informations, questions diverses*

Nous vous rappelons que seuls peuvent voter les membres de l'Association à jour de leur cotisation 2021-2022 :

individuelle : 26 euros, couple : 37 euros, bienfaiteur : à partir de 50 euros

NB : l'association délivrera une attestation fiscale pour tout don à partir de 50 € (hors cotisation de base)

Si vous ne pouvez participer à l'Assemblée Générale, merci de nous retourner par retour (courrier ou courriel) votre pouvoir.

Assemblée Générale de DAVAR – 6 juillet 2022

Pouvoir à remplir et nous renvoyer :

- par courrier à Dominique Méry, 12 allée Georges Pompidou, 94300 Vincennes (avant le 26 juin 2022)

- ou par courriel fmjbutel@sfr.fr (avant le 6 juillet 2022)

Je, soussigné, membre de l'Association DAVAR, autorise à me représenter lors de l'Assemblée Générale de l'association DAVAR du 6 juillet 2022.